

Législature 2020-2025
Délibération N° 883
Séance du Conseil municipal du 22 septembre
2020

**APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL
POUR LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2019 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA SA du 15 avril 2020,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 12 oui, 1 non et 5 abstentions sur 18 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2019 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance à Confignon, s'élevant aux revenus et aux charges à **Fr. 2'737'913.99** laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2019 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 123'524.19**
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite enfance à Confignon s'élève au 31.12.2019 à Fr. 10'000.00.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA